

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La peine de mort

L'affaire Brière a replacé au premier rang de l'actualité la question toujours intéressante de la peine de mort. Doit-on l'abolir ? doit-on la maintenir ?

Alphonse Karr avait tranché la question par une boutade bien connue ; « que messieurs les assassins commencent » ; mais la trancher n'est pas la résoudre. A vrai dire la question n'est pas une de celles sur lesquelles on peut se faire une opinion absolue ; des raisons militent contre la peine de mort ; d'autres interviennent pour dicter son maintien.

Il convient donc de serrer le débat et de le limiter à la seule France, si on veut pouvoir discuter la question avec quelque possibilité de la résoudre d'une façon précise.

Et, d'abord, il convient de remarquer que la peine de mort est très rarement appliquée. Le jury se montre d'une clémence presque immuable envers la plus grande partie des crimes, envers tous ceux qu'on qualifie à tort ou à raison de professionnels.

Il y a dans ce manque de répression une tendance défavorable et qu'il conviendrait d'enrayer. Nul n'a le droit de tuer son semblable, pas plus par amour (?) que par haine, et il convient de se demander si les jurés, n'ayant plus à craindre, — c'est à dessein que nous employons ce mot, car il caractérise l'état d'esprit de bien de jurés, — la peine capitale pour l'inculpé, ne se montreraient pas plus sévères pour ceux qui bénéficient aujourd'hui de leur indulgence.

Débarassés de cette obsession ils examineraient avec plus de précision, sinon avec plus de clairvoyance, les affaires qui leur sont soumises.

Ainsi, en France, il se pourrait fort bien que la peine de mort soit non seulement inutile, mais qu'elle soit nuisible. Inutile, parce qu'elle ne peut rien contre les circonstances qui environnent le meurtre ; nuisible, car elle fait entrer dans la justice répressive un élément de trouble qui, quelquefois provoque l'acquiescement des coupables avérés.

Au surplus nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques lignes du récent lauréat du prix Nobel, de M. Frédéric Passy : « Oui, je suis ennemi de la peine de mort et je n'ai guère, depuis cinquante ans, manqué une occasion de le dire.

« La peine de mort a un premier défaut, qui suffit à la faire condamner : elle est irréparable. Or, nous ne savons que trop combien la justice est faillible. Elle en a beaucoup d'autres.

« Ne fut-elle jamais appliquée qu'à de vrais coupables, elle est d'une efficacité très douteuse, la crainte de la peine capitale agissant très inégalement sur l'esprit des criminels ; l'échafaud même étant, pour beaucoup, plutôt une attraction qu'un objet de terreur.

« Elle familiarise ceux qui en ont le spectacle ou ceux qui lisent le récit des exécutions avec l'idée de la mort violente et devient un enseignement de cruauté en même temps qu'une occasion d'ignobles excitations. Même privée du spectacle de la place

publique, elle exercera toujours plus ou moins cette détestable influence.

« Elle supprime, enfin, la possibilité de l'amendement et témoigne à l'égard de la vie humaine, ce don sacré entre tous, d'une indifférence ou d'un dédain qui conduit à jouer légèrement avec elle sous toutes ses formes. La vie est inviolable.

« Et c'est en donnant l'exemple de la respecter, même chez ceux qui ne la respectent pas, que la société enseignera à s'abstenir d'y porter atteinte. »

A. Z.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 février 1902

M. Maurice Faure préside.
La Chambre continue le débat sur l'enseignement secondaire.

M. Massé constate que l'enseignement secondaire se ressent d'avoir été trop longtemps destiné à une élite. Il n'a rien de démocratique.

M. Massé voudrait qu'il fut donné un enseignement moderne plus développé.

M. Leroy traite de la question des bourses dans les lycées et collèges dont les titulaires deviennent presque toujours des fonctionnaires.

M. Levraud critique les programmes de l'enseignement secondaire qui sont toujours ce qu'ils étaient il y a 40 ans.

Séance de l'après-midi

M. Charles Bernard dépose une proposition tendant à modifier l'article 183 du code pénal, de façon à aggraver les pénalités encourues par les magistrats qui trafiquent de leur mandat et favorisent certaines affaires véreuses.

M. le garde des sceaux n'est pas présent, la discussion est ajournée.

La Chambre revient à la discussion sur l'enseignement secondaire.

M. Levraud prend la parole : il proteste contre le maintien de l'enseignement religieux dans les lycées et collèges.

Il dit que l'abrogation de la loi Falloux s'impose et propose de créer 500 bourses d'enseignement secondaire délivrées par concours aux élèves des écoles primaires.

M. Viviani prononce un grand discours : tout d'abord il dit que l'enseignement secondaire ne pourra avoir lieu que lorsque la loi Falloux sera supprimée.

Il aborde l'examen du plan d'études proposé par M. Leygues, plan d'études qui doit porter un coup mortel aux études classiques.

M. Viviani dit en effet qu'on peut très bien posséder le génie de la langue française sans avoir appris le latin.

M. Ribot prend ensuite la parole : il trouve que notre enseignement secondaire ne donne pas assez de place aux études scientifiques, qu'il ne fournit pas assez de savants, d'ingénieurs.

M. Ribot approuve le programme de réformes de M. Leygues, mais il s'oppose à l'abrogation de la loi Falloux.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 14 février 1902

La Chambre reprend la discussion sur l'enseignement secondaire.

M. Georges Leygues prend la parole et prononce un discours dans lequel il soutient le projet de la commission de l'enseignement, relativement aux réformes à apporter dans l'enseignement secondaire.

La discussion des articles est ensuite prononcée.

Il y a 37 articles dans ce projet du gouvernement ainsi conçu : « La Chambre approuve les propositions concernant la réforme de l'enseignement secondaire. »

Plusieurs amendements sont repoussés, parmi lesquels un présenté par M. Vaillant, relatif à la suppression de l'internat.

Un amendement est présenté par M. Carnaud aux termes duquel on devra unifier le programme des écoles communales avec le programme de l'examen pour les bourses des

lycées. Actuellement, en effet les programmes, sont différents, ce qui met les élèves des écoles communales dans l'impossibilité de se présenter aux examens pour les bourses des lycées. Malgré l'opposition du gouvernement et de la commission, cet amendement est adopté par 323 voix contre 224 (Applaudissements).

L'ABROGATION DE LA LOI FALLOUX

M. Brisson monte à la tribune pour défendre un ordre du jour tendant à l'abrogation de la loi Falloux.

M. Brisson prononce un remarquable discours en ce sens.

M. Waldeck-Rousseau ne s'oppose pas au vote de cet ordre du jour.

M. Aynard combat la motion de M. Brisson.

Par 282 voix contre 239, la Chambre vote l'abrogation de la loi Falloux.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 13 février 1902

M. Poirrier, vice-président préside.

Le Sénat discute une proposition tendant à permettre de réduire à 4 mois de service au lieu de 6, en faveur des soldats pourvus de diplômes des sociétés de tir, de gymnastique, le temps nécessaire pour atteindre le grade de caporal ou de brigadier.

M. de Montfort combat cette proposition.

Le général André appuie la proposition.

Le général Billot soutient un contre-projet de M. de Montfort qui porte que les galons de sous-officiers pourraient être donnés 4 mois après la nomination au grade de caporal.

M. Guyot combat ce contre-projet qui est repoussé.

La discussion générale est close, le passage aux chapitres est ordonné.

M. de Montfort propose de réduire pour tous à 4 mois le temps du service nécessaire pour obtenir le grade de caporal.

Cette proposition est repoussée.

Le Sénat passe à un projet du corps de contrôle et de l'administration de la marine.

M. Delobeaume demande le renvoi à la commission des finances de cette proposition.

Le renvoi est repoussé l'urgence est déclarée, et la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

Séance du 14 février 1902

Le Sénat reprend la deuxième lecture du projet sur les patentes. M. Prevet, en ce qui concerne les assurances non mutuelles contre l'incendie, propose de substituer au taux de la commission, soit 2 fr. 50 par chaque million de capitaux assurés, un taux de 1 franc seulement.

Cet amendement Prevet est combattu par le rapporteur, M. Gauthier, de l'Aude, qui démontre que ce taux de 2 fr. 50 n'a rien d'exagéré.

Son amendement et le taux de 2 francs est voté.

M. Gustave Denis soutient un autre amendement tendant à réduire le taux de la patente pour les grands magasins.

Un dernier amendement de M. Gourju est repoussé par 168 voix contre 62. Les derniers articles du projet sur les patentes sont votés. L'ensemble est adopté par 259 voix contre 1.

LA LOI APPLIQUÉE

De la Dépêche :

L'épiscopat tout entier se soumet à la loi. On a eu beau démentir que l'archevêque de Paris n'avait point rayé les noms des anciens jésuites sur la liste des prédicateurs du carême, présentée par les curés des diverses paroisses, toujours est-il que la Semaine religieuse ne donne que les noms de prêtres séculiers.

Mais l'archevêque de Cambrai, qui avait déjà interdit au Père Coubé de prêcher dans une église de Lille, vient de prendre la même mesure à l'égard des prêtres étrangers au diocèse.

A la suite du mandement de carême se trouve, en effet, un « avis au clergé », ainsi conçu :

« Nous recommandons à MM. les curés, chapelains et aumôniers de ne permettre l'exercice de la prédication, dans leur église ou chapelle, à aucun étranger au diocèse, de quelque titre ou qualité qu'il soit pourvu, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de nous, ou de l'un de nos vicaires généraux. »

Ce n'est plus l'attitude intransigeante d'autrefois. Les levées de crosses ont cessé. Combien de temps cela durera-t-il ?

EN CHINE

L'adresse présentée par M^{me} Conger, au nom des femmes des diplomates, à l'impératrice douairière, et le fait qu'elles ont accepté des présents de l'impératrice, sont sévèrement critiqués dans la colonie européenne. On estime que tous les étrangers vont se trouver abaissés aux yeux des Chinois, qui considèrent ces faits comme un nouveau triomphe de la diplomatie chinoise.

La presse indigène dit que Yuan-Si-Kaï, dans son projet de réorganisation de l'armée, propose, entre autres choses, la création d'académies militaires à Pékin et à Outchang.

La nouvelle capitale de l'Empire chinois

D'après des nouvelles dignes de foi, Chang-Chi-Toung et Liou-Kou-Yu se rendront à Pékin afin de discuter la question tendant à déplacer le siège de gouvernement, et de faire de Hsiang ou de Nankin la capitale de l'Empire chinois.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Loubet en Russie

Le *Matin* croit savoir que les informations publiées jusqu'ici sur le prochain voyage de M. Loubet en Russie sont tout au moins prématurées. Le voyage du Président, dit-il, est décidé en principe ; mais rien n'est arrêté quant à la date ni, à plus forte raison, quant au programme.

De son côté, le *Petit Parisien* confirme qu'il est inexact qu'une date, même approximative, soit déjà fixée pour le voyage de M. Loubet en Russie, l'invitation du czar ne s'étant pas encore produite à titre officiel. L'invitation écrite du czar n'est actuellement que prévue. Elle a été annoncée à M. Loubet pour une date désormais prochaine, d'abord à Compiègne, puis d'une manière plus nette alors que le czar prit congé du Président, après la revue de Bétheny. Là se bornent seuls les renseignements exacts qu'on puisse donner en ce moment sur le voyage de M. Loubet en Russie.

Réformes électorales

La commission du suffrage universel a voté une réglementation de l'affichage électoral s'appliquant aux élections au scrutin uninominal dans les villes dont la population agglomérée est supérieure à dix mille âmes.

Toutes les affiches électorales devront être exclusivement placées dans des tableaux mis à la disposition de chacun des candidats.

Les infractions seraient punies d'amendes et même d'une condamnation à l'emprisonnement.

La commission a ensuite examiné le projet du gouvernement relatif au remaniement de diverses circonscriptions électorales.

Elle a adopté toutes les modifications proposées à l'exception de quelques-unes sur lesquelles elle statuera ultérieurement.

Théâtre des Variétés
DIRECTION DONVILLE. — ALLÈS FÉNELON
Samedi 15 février 1902
Représentation offerte aux dames
Les Pêcheurs de Venise, drame en 3 actes.

Musique du 7^{me} de ligne
PROGRAMME DES 13 ET 16 FÉVRIER
Allegro Militaire
Mireille (fantaisie)
Georgette, polka pour piston

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 13 au 15 février 1902
Naissances
Céliarié, Jeanne-Marie, rue de l'Hôtel de Ville.

Obsèques
Les familles Guilloré-Lutz ont la douleur d'informer les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part que les obsèques de leur fille,

Arrondissement de Cahors
PROMILHANES. — Insoumission. — Le nommé Colonges Abruël, né à Promilhanes, âgé de 35 ans, réserviste de la classe de 1886

Arrondissement de Figeac
FIGEAC. Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre ville se réunira, dimanche 16 février, à quatre heures du soir, à la mairie.

Arrondissement de Gourdon
SAINT-DENIS-LES-MARTEL. — Tamponné. — Un accident qui aurait pu coûter la vie à un homme très estimé s'est produit à notre gare.

MADemoiselle MONTE-CRISTO
PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSNE)
PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR
VII
Courier de la Nouvelle-Orléans

guerre de Toulouse. Colonges a en maille à partir avec la justice civile, ce qui lui valut l'incorporation dans les régiments d'Afrique. De retour au pays, il continua à fréquenter la correctionnelle, même la cour d'assises.

LE MONDE MODERNE
5, RUE SAINT-BENOIT PARIS
A propos du prochain centenaire du poète, le numéro du 15 février du Monde Moderne contient un remarquable article de M. H. Buffenoir sur Victor Hugo.

Arrondissement de Figeac
SAINT CÉRÉ. — Convocation — Les membres de la 483^e section des Prévoyants de l'Avenir sont convoqués pour dimanche, à deux heures, pour la tenue de l'assemblée annuelle.

Arrondissement de Gourdon
SAINT-DENIS-LES-MARTEL. — Tamponné. — Un accident qui aurait pu coûter la vie à un homme très estimé s'est produit à notre gare.

MARTEL. — Foire. — La foire des Cendres a été belle. Le beau temps l'a très favorisée et a contribué à son importance. Beaucoup de bœufs d'attelage ont été vendus à des prix variant entre 400 et 600 fr.

venue, car elle contenait invariablement une réclamation d'argent.
Mais cette fois, ce n'était pas une lettre de créancier, c'était pis.
Il reconnu tout de suite l'écriture, qui était celle d'une femme, et se mit à jurer comme un Suisse.

SAINT-CLAIR. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole le dimanche 23 février à midi et demi dans la mairie de Saint-Clair.

SOUILHAGUET. — Conférence agricole. — Le dimanche 23 février à 4 heures dans la mairie de Souilhaguet, M. Quercy professeur d'agriculture, fera une conférence agricole publique sur :

Bibliographie
La Santé de l'Écolier
Plusieurs maires ont fait distribuer dans toutes les écoles de leurs communes le livre de MM. les docteurs Delvaillé et Breuq, récemment paru à la Librairie classique de Fernand Nathan, rue de Jolifé, 18, Paris.

BULLETIN FINANCIER
Il a été procédé aujourd'hui à la réponse des primes sur les valeurs soumises à la double liquidation. Les vendeurs ont essayé de peser sur les cours mais ils n'ont réussi que dans une faible mesure.

Dernière heure

La loi Falloux et nos députés
Dans le scrutin pour la seconde partie du projet de résolution de M. Brisson, les voix des députés de notre région se sont réparties de la façon suivante :

Un jeune homme sérieux
15 ans, ayant une bonne instruction primaire, demande place dans une maison de commerce.

LE VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG
est un PUR JUS de VIANDE de BŒUF TRÈS CONCENTRÉ dont l'utilité dans la Cuisine journalière est incontestable.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne
5, rue Saint-Benoit, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

Bulletin météorologique
Table with columns: DATES, TEMPÉRATURE (maxima, minima), Pression atmosphérique, Temps.

Il y avait aussi un portrait-carte. Il le regarda. C'était celui d'une toute jeune femme, brune, piquante, avec des grands yeux ardents et clairs.
— Pauvre enfant ! dit-il. Pauvre fille ! comme elle était jolie avec ses robes blanches, ses dentelles, ses beaux cheveux, ses grands yeux bleus !

— Elle a du courage cette petite femme-là, dit-il en manière de conclusion. Ta lettre est dure, Marie, après ce qui s'est passé ; mais que veux-tu y faire ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

(A suivre.)

